

...REGLES DE VIE à la VILLA DES CONTAMINES...

Les hôtes devront respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination, dans la convivialité et le respect de l'intimité de chacun.

Par respect envers l'ensemble des occupants des lieux, nous prions nos hôtes de présenter une tenue décente en toute occasion et d'être habillés et chaussés (pourquoi pas de petits chaussons...) lors de leurs déplacements dans les parties communes.

Les parents doivent impérativement veiller sur leurs enfants, aussi bien à l'intérieur, qu'à l'extérieur de la maison.

Les enfants évoluant au sein de la propriété sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.

L'entrée de la maison est strictement interdite à toute personne n'ayant pas réservé de chambre.

Il n'est pas permis de manger sur place, aussi bien dans les espaces communs que dans la chambre. Seuls les hôtes résidant plus de 3 jours pourront utiliser la cuisine commune pour y prendre des repas légers.

Les petits déjeuners seront servis à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison, si le temps le permet, entre 7h30 et 9h30, sauf en cas de départ matinal si nous en sommes informés par avance..

La chambre devra être libérée au plus tard à 11h00 afin de nous laisser le temps de la préparer pour de nouveaux occupants.

La chambre devra être libérée au plus tard à 11h00 afin de nous laisser le temps de la préparer pour de nouveaux occupants.

Les hôtes s'engagent à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer et assumer financièrement toute dégradation éventuelle dont ils pourraient être responsables.

Les objets de valeur (bijoux, appareils multimédia, carte bancaire, chéquier, argent liquide, etc.) ne doivent pas être laissés dans les chambres ou dans les véhicules en stationnement.

La Villa des Contamines ne saurait être tenue pour responsable en cas de disparition ou de vol de ces objets.

Enfin, en vertu du Décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les lieux à usage collectif.

La totalité de l'établissement, chambres comprises, est donc non-fumeur.

Des détecteurs de fumée sont installés, conformément à la législation.

Il est possible de fumer sur la terrasse, un cendrier est à votre disposition, sur demande, à cet effet.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et espérons que vous passerez un agréable séjour à la Villa des Contamines.

Joël et Vicenta

Villa des Contamines